Le centre des impôts occupé en soutien à Jacques Fieschi

Confronté à un contentieux fiscal, le militant nationaliste Jacques Fieschi a occupé les locaux du centre des finances publiques de Sartène, hier, soutenu par le collectif Patriotti, Core in Fronte et l'Aiutu Paisanu. Une action qui a résonné jusqu'à l'hémicycle de l'Assemblée de Corse

Jacques Fieschi, Proprianais, militant nationaliste de la première heure, soutenu par Core in Fronte, le collectif Patriotti et l'Aiutu Paisanu, a occupé hier le centre des finances publiques de Sartène. Une quinzaine de militants a investi les lieux dès 9 heures pour *« dénoncer une affaire d'acharnement de la part des services de l'État sur Jacques Fieschi »*.

Ce n'est pas la première fois que ce dernier manifeste son mécontentement. *« Cette affaire dure depuis 22 ans, depuis la mort du préfet Erignac. Lorsque son successeur Bernard Bonnet est arrivé, l'affaire de la paillote d'Yves Feraud éclate et je m'occupe de cette affaire, je me rends sur les lieux »*, raconte Jacques Fieschi. *« C'est à ce moment-là que le préfet Bonnet me prend en grippe : j'ai un contrôle fiscal démesuré de 10 millions de francs alors qu'à ce moment-là, je possède une petite société faisant 2 millions de francs de chiffre d'affaires. Mon avocat comprenant que c'est un contrôle fiscal à la louche, donc politique, réussit à me le faire baisser à 1 million de francs. »*

Mais, n'acceptant pas l'arrangement, l'administration fiscale décide de relancer le dossier à travers une enquête administrative, fournisseurs et clients de Jacques Fieschi seront convoqués dans les locaux de la police judiciaire d'Ajaccio. *« Nous étions dans la période de la crise de la "vache folle". Ils ont raconté à tous mes clients que je me fournissais en Sardaigne et que les aliments bétail venaient d'Angleterre et donc qu'ils étaient contaminés. »*

« On me réclame des centaines de milliers d'euros »

Ce qui aura pour conséquence la fermeture de la société de Jacques Fieschi. Au bout des six mois d'enquête, l'intéressé est placé en garde à vue pour une affaire de 3 millions de francs retirés en liquide dans des banques. Une question sur des transactions financières vient se poser, un quiproquo que Jacques Fieschi arrivera à justifier grâce à une comptabilité sans défaut: *« À l'époque, en Sardaigne, les chèques français n'étaient pas acceptés et les délais pour les virements bancaires étaient très longs. Donc je payais sur place en liquide. La justice pensait que je n'avais aucune trace de ces paiements en liquide. Mon comptable de l'époque a fourni les factures, preuve de ma bonne foi. »*

Jacques Fieschi à la perception de Sartène. L'occupation a été levée dans l'après-midi. G.B.-L.

À l'examen des pièces fournies, Jacques Dallest, alors procureur de la République à Ajaccio, présente *« ses plus plates excuses à Jacques Fieschi, reconnaissant que le dossier ne valait rien »*. Le juge décidera d'abandonner les charges d'abus de biens sociaux et d'escroquerie à l'encontre de Jacques Fieschi. *« Le juge n'a juste pas eu la possibilité de m'enlever la banqueroute de ma société, alors que la faillite avait été causée par l'État à cause de son acharnement. »*

En décembre 1994, le supermarché Prisunic de Propriano, dont les locaux appartiennent au chef d'entreprise, est victime d'une explosion. Jacques Fieschi reçoit une indemnité de la part de son assurance de 1,650 million de francs.

Le blocage levé

« Ils ont ressorti cette affaire pour me remettre en procès et me condamner pour abus de biens sociaux car j'ai injecté cette somme dans ma société et ensuite je l'ai retirée pour reconstruire. Pour pouvoir me condamner, ils ont dit qu'il n'y avait pas eu de plasticage, ni aucune indemnité, alors que j'ai toutes les preuves en ma possession. Et voilà pourquoi je suis condamné. On m'accuse injustement d'avoir pris de l'argent sur ma société, alors que la somme provenait de l'assurance du plasticage que l'État continue de nier. Depuis, j'en suis à trois faillites, on me réclame des centaines de milliers d'euros à travers des saisies de loyers, des menaces, blocages et saisies sur compte, successions bloquées... Je demande que l'État cesse ce harcèlement. », souligne Jacques Fieschi pour justifier son action.

Cette occupation a résonné hier jusque dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse. La séance a été suspendue le temps de prendre contact avec Jacques Fieschi. En milieu d'après-midi, le blocage a été levé. Le chef d'entreprise a eu des engagements. Il aura dans les prochains jours un rendez-vous avec le président du conseil exécutif de Corse Gilles Simeoni, et avec la directrice régionale des finances publiques, Christine Bessou-Nicaise.

G. BEYSSON-LEANDRI